



MAIRIE de MÉRAL

53230

Tél. 02.43.98.83.07

accueil@mairie-meral.fr

ARRÊTÉ n° 2025-55

OBJET : Numérotation « 46 chemin de la Vigne »

Le Maire de MÉRAL,

Vu les articles L. 2212-2, L.2213-1, L.2213.28, L2512-8, R2512-6 à R2512-15 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les textes ayant trait au numérotage des maisons, immeubles, etc

Vu le déploiement de la fibre sur la commune de Méral,

Vu la demande des services de La Poste,

Vu que la parcelle cadastrée G455 comportent des bâtiments agricoles et qu'aucun numéro ne lui a été attribué,

Considérant que cela pose des problèmes dans la distribution de courrier/colis,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'attribution d'un numéro pour cette parcelle,

- ARRETE -

Article 1^{er} : Sur la voie précitée, le numéro affecté au nouveau logement sera le 46.

Article 2 : La plaque sera fournie gratuitement par la commune de Méral.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à La Poste, la DGFIP, le SDIS 53, Préfecture de la Mayenne, gendarmerie et SIG de la communauté de communes du pays de Craon.

Article 4 : M. le Maire est chargé en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MERAL, le 10 octobre 2025

Le Maire,
Richard CHAMARET

